

LES SOLUTIONS AUX DETTES



Réaménagement du budget

L'objectif est de réduire certaines dépenses pour ensuite les affecter au remboursement de vos dettes.

- Réduisez les dépenses les moins nécessaires, telles que le resto, les sorties, etc.
- Payez les comptes qui pressent le plus
- Faites un budget pour le prochain mois en prévoyant les revenus et les dépenses essentielles
- Essayez d'augmenter vos revenus (si possible)

Vente d'actifs

Cette solution consiste à vendre certains de vos biens (auto, maison, bijoux, VTT, etc.) pour rembourser des dettes, habituellement celles qui y sont associées.

Cela permet de:

- Corriger une mauvaise décision
- Repartir sur de meilleures bases
- Rembourser une partie de vos dettes
- Éviter que le bien soit saisi

Négociation avec les créanciers

Si vous êtes dans l'incapacité d'effectuer vos paiements ou de rembourser vos dettes, vous pouvez **communiquer avec votre créancier** afin de négocier une entente.

Cette solution peut permettre de :

- Rééchelonner vos paiements sur une plus longue période
- Remettre un paiement à la fin de votre contrat
- Renégocier le montant de vos mensualités
- Négocier un remboursement en une seule fois à moindre coût

Consolidation de dettes :

Cette solution consiste à faire un nouvel emprunt afin de rembourser plusieurs de vos dettes. Elle permet ainsi de réduire le montant mensuel.

- Évitez les compagnies de finances (taux d'intérêt élevé)
- Endosseur demandé si vous n'avez pas un bon dossier de crédit
- Intéressant pour les taux d'intérêt qui concernent les cartes de crédit
- Dossier de crédit non entaché s'il y a respect de paiements aux échéances

Proposition de Consommateur

Cette solution consiste à faire une offre à vos créanciers afin de rembourser vos dettes. Elle se fait par l'entremise d'un **syndic de faillite**.

- Permet de rembourser une partie de vos dettes
- Période maximum de 5 ans pour le remboursement
- La majorité des créanciers doivent donner leur accord à la proposition
- Permet de garder vos actifs (maison, auto) si les paiements sont effectués
- Dossier entaché pendant 3 ans après le remboursement des dettes
- Dettes exclues : dettes de pension alimentaire, amendes, dettes résultant de fraudes et de fausses déclarations, prêt étudiant si vous avez terminé vos études depuis moins de 7 ans
- Ne prend pas en compte les dettes garanties : prêts hypothécaires, ventes à tempérament, etc.

Dépôt volontaire

Loi provinciale gérée par le ministère de la justice. Il permet de rembourser vos dettes par l'entremise du **palais de justice** plutôt qu'en traitant directement avec les créanciers.

- Dossier de crédit entaché pendant 3 ans suivant la fin du remboursement complet des dettes
- Montant à rembourser établi par la loi
- Paiements minimums à faire chaque mois
- Permet de mettre fin aux harcèlements des créanciers
- Taux d'intérêt établi à 5%
- Ne protège pas contre les saisies (maison, auto, etc.)
- Dettes exclues : dettes de services publics, dettes avec endosseur, dettes garanties, amendes et contraventions

La faillite

La faillite est régie par une loi fédérale qui permet au consommateur de se libérer de la plupart de ses dettes par la cession de ses actifs. Elle se fait par l'entremise d'un **syndic de faillite**. Pour cela, vous devez déclarer toutes vos dettes (emprunts, cartes de crédit, etc.) et céder certains de vos biens.

- Les biens personnels (meubles, vêtements, etc.) ne sont pas saisissables jusqu'à un maximum de 7 000 \$
- Dettes non libérables (dette de pension alimentaire, amendes, dettes résultant de fraudes et de fausses déclarations, prêt étudiant si vous avez terminé vos études depuis moins de 7 ans)
- Paiements mensuels étalés sur 9 mois pour une 1^{re} faillite et de 24 pour une 2^e faillite
- Dossier de crédit entaché pendant 6 ans à partir de la libération des dettes



Bureau de Granby

125, boul. Lord Granby J2G 5K1

450 375-1443

info@acefme.org

Bureau de Saint-Hyacinthe

1195, rue Saint-Antoine, bur. 306, Saint-Hyacinthe J2S 3K6

450 252-0808

acefsaint-hyacinthe@acefme.org

Bureau de Cowansville

515 rue du sud, bur. 206, Cowansville J2K 1T8

450 305-0440

acefcowansville@acefme.org

Bureau de Sorel-Tracy :

56 rue Charlotte, bur. 362, Sorel-Tracy

J3P 1G3

450 908-0929

acefsoreltracy@acefme.org

Pour en savoir davantage:

www.acefme.org

www.toutbiencalcule.ca